



RESTAURATION SCOLAIRE 202○ - 202○

Fiche d'inscription cantine

L'inscription est **obligatoire** chaque année scolaire ouvrant droit à la **réservation** des repas.

A retourner à la **Mairie** impérativement avant mi-juillet pour la rentrée de septembre ou tout au long de l'année dans un délai de 10 jours.

Pièce à joindre (pour le calcul du tarif) : Attestation CAF (ou autre organisme de prestations) où figurent la **composition de la famille** et le **Quotient Familial**.

○ *Je ne souhaite pas donner le document. Je prends note que je serai au tarif le plus élevé.*

ENFANT : _____

Date de Naissance : _____

Ecole : _____

Classe à la rentrée de septembre : _____

Niveau : _____

Choix du repas : **Végétarien** ○ ou **Standard** ○ Le menu standard peut contenir de la viande de porc

FAMILLE : _____

Représentant 1 : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable (pour envoi SMS) : _____

Adresse mail (pour envoi facture) : _____

Profession : _____

N° CAF : _____

Adresse postale : _____

Commune : _____

Représentant 2 : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

Profession : _____

Adresse postale : _____

Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire.

*Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et je note que **je me dois de signaler tout changement** d'adresse postale, mail, téléphone ou autre, au service scolaire, dans les plus brefs délais.*

A _____

le _____

Signature :

Carmaux.fr > Portail famille

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement de la restauration est à votre disposition sur le site de la Ville (carmaux.fr).

INSCRIPTION CANTINE

Rappel : **L'inscription ne vaut pas réservation.**

La fiche d'inscription doit être remplie et signée par les parents, même en cas d'utilisation occasionnelle. Elle ouvre les droits à la **réservation** de repas sur votre espace personnel (portail famille)
L'inscription doit être renouvelée chaque année début juillet pour les repas de la rentrée.
En août, il sera trop tard (sauf nouveaux arrivants) pour tous les repas de septembre.

RÉSERVATION de REPAS – DÉLAIS

Il est de **votre responsabilité** d'effectuer les réservations de repas, dans les délais.
La réservation de repas s'effectue sur le portail famille, dans votre espace personnel.
En cas d'impossibilité, vous pouvez réserver en envoyant un mail ou un courrier.
Les réservations ne sont pas prises en compte par téléphone.
Délai : **mardi midi** (minuit sur le portail) pour tous les repas de la semaine suivante.

ANNULATION de REPAS – DÉLAIS

Il est de **votre responsabilité** d'effectuer toute annulation de repas (grèves, sorties, maladies, etc...).
Tout comme pour les réservations, les annulations de repas s'effectuent en ligne ou par écrit dans un délai de **3 jours**.

FACTURATION - DÉLAIS

La facturation intervient par période au moment des vacances scolaires.
Elle vous est envoyée par mail ou par courrier et est payable sur le portail famille.
Le délai de paiement figure en bas de la facture.
Passé ce délai, la facture est transférée en impayé au Trésor Public.

PAIEMENT

Le paiement s'effectue à posteriori, à réception de la facture. (cf délais)
- Par **prélèvement automatique**
- Sur le portail famille : par **prélèvement unique** ou **carte bancaire**
- En Mairie : - **Par chèque** (à l'ordre du Trésor Public) à déposer dans la boîte à lettres du service
- **En numéraire** directement au service (Faites l'appoint)

TARIFS

Les tarifs de la restauration scolaire sont disponibles sur le site de la ville ou en Mairie.
Ils sont votés chaque année en juin et sont en fonction du Quotient Familial.
Sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué sans régularisation rétroactive possible.

CONTACT : scolaire@carmaux.fr

Les familles n'ayant pas accès à leur espace personnel sur le portail famille doivent impérativement envoyer les dates de réservation cantine par écrit (mail ou courrier) avant le mardi midi, en indiquant de façon claire, le nom de l'enfant et les dates précises (jour, date, mois).